

> Pour tout savoir sur les chaussées aéronautiques.



**Belkacem Laïmouche,**  
**chef de la subdivision expertise des**  
**chaussées aéronautiques au Service**  
**technique de l'aviation civile (STAC)**

« C'EST UN MÉTIER  
 À LA FOIS D'EXPERTISE  
 ET DE SURVEILLANCE. »

**À 29 ans, Belkacem Laïmouche a déjà un solide parcours professionnel.** Ingénieur des travaux publics de l'État, il intègre le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) en 2008, avant de rejoindre le Service technique de l'aviation civile (STAC) en 2011.

« J'ai pris alors la direction de la subdivision Expertise des chaussées aéronautiques, composée de 12 personnes et de trois entités : deux laboratoires accrédités par le Cofrac<sup>1</sup> et une structure chargée de la rédaction des rapports d'expertise. » Quel est le rôle de cette subdivision ?

« Conformément à l'arrêté TAC du 10 juillet 2006, nous avons en charge la certification des appareils de mesure d'adhérence utilisés sur les aéroports français. Nous apportons également notre expertise aux Directions de la sécurité de l'Aviation civile interrégionales (DSAC-IR), notamment en cas de doute sur les prestations d'expertise réalisées par des tiers sur les plates-formes civiles. Même chose auprès du BEA<sup>2</sup>, en cas de sortie de piste d'un avion, par exemple. De plus, nous assurons des contrôles de l'adhérence, de la portance et de l'état de dégradation sur 31 aéroports militaires. Enfin, nous délivrons des formations dans les domaines de la conception, du suivi et de la maintenance des chaussées. » Belkacem Laïmouche intervient aussi dans le cadre des essais de certification de l'A350, réalisés sur la base aérienne d'Istres. Objectif : définir les conditions de mise en œuvre des tests pour limiter les dégradations provoquées par l'appareil. Une mission délicate, aux enjeux commerciaux et stratégiques importants tant pour Airbus que pour la Défense.

PAR Béatrice Courtois

1. Comité français d'accréditation.  
 2. Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile.

**SETRA**

Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements. Cet ancien service est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, intégré au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). C'est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés du Développement durable, de l'Urbanisme et des Transports.

**COFRAC**

Comité français d'accréditation. C'est l'unique instance chargée de délivrer les accréditations aux organismes intervenant dans l'évaluation de la conformité en France. Le Cofrac a déjà accrédité deux laboratoires du Service technique de l'aviation civile (STAC) selon la norme ISO 17025 et, suite à l'audit de 2014, en accréditera un troisième selon la norme ISO 17043.